



PLAN SANTÉ DÉPARTEMENTAL 2024-2027

BOURSES D'ÉTUDES

Appel à candidatures 2025





LA SANTÉ



UN DROIT HUMAIN
fondamental, essentiel
pour permettre à chacun
*« de réaliser ses possibles
et d'interagir avec son
environnement »**

UN ENJEU
de justice sociale
face aux inégalités sociales et
territoriales de santé

UN DÉFI
pour la vitalité des territoires

*Organisation Mondiale de la Santé
Charte d'Ottawa

Bien **vivre** et bien **exercer** dans le **Gard**

SOUTENIR LE PROJET DE VIE PROFESSIONNELLE ET PERSONNELLE DES INTERNES EN MÉDECINE GÉNÉRALE

Les élus du Conseil départemental du Gard ont adopté un Plan santé, avec pour double objectif d'apporter leur soutien au déploiement de l'exercice coordonné de la médecine et aux internes en médecine générale souhaitant s'installer dans le Gard.

En juillet dernier, la Présidente du Conseil départemental du Gard et le Président de l'Université de Montpellier ont signé une convention de partenariat afin de développer conjointement l'attractivité de l'exercice médical dans le Gard.

Ainsi, afin d'encourager et de faciliter leur installation dans le Gard, et, plus particulièrement dans les zones les plus en difficulté d'accès aux soins (ZIP ou ZAC), le Conseil départemental propose aux internes en médecine générale, ayant un projet de vie professionnelle et personnelle dans le Gard, l'attribution de bourses d'études. Ils souhaitent ainsi leur permettre d'anticiper les contraintes spécifiques au territoire.

AMÉLIORER ENSEMBLE L'ACCÈS AUX SOINS ET À LA SANTÉ DE TOUTES LES GARDOISES ET TOUS LES GARDOIS DANS UNE VISION SYSTÉMIQUE DE L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES.



PLAN SANTÉ DÉPARTEMENTAL 2024-2027

2 ORIENTATIONS STRUCTURANTES

- LE GARD TERRITOIRE DE SOLIDARITÉ
POUR OFFRIR À CHACUN UN ACCÈS AUX SOINS
À PROXIMITÉ DE SON LIEU DE VIE
- LE GARD TERRITOIRE D'ACCUEIL
POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

2 OBJECTIFS FONDAMENTAUX

- SOUTENIR L'EXERCICE MÉDICAL COORDONNÉ
- DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ
DES CONDITIONS D'EXERCICE ET
DES TERRITOIRES DE VIE



DÉVELOPPER
L'ATTRACTIVITÉ
DES CONDITIONS
D'EXERCICE
ET DES TERRITOIRES
DE VIE



FACILITER
L'INSTALLATION
DES ÉTUDIANTS
EN MÉDECINE GÉNÉRALE

Plan d'action départemental

FACILITER L'INSTALLATION DES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE GÉNÉRALE

OBJECTIFS

- Encourager l'installation dans le Gard et plus particulièrement dans les zones les plus en difficulté d'accès aux soins (ZIP ou ZAC) ;
- Contribuer à créer des conditions d'exercice attractives ;
- Incrire les jeunes médecins dans les réseaux professionnels des territoires ;
- Fidéliser les internes et jeunes médecins ;
- Améliorer puis garantir une continuité de la démographie médicale.

BOURSES D'ÉTUDES

- Aux étudiants internes en médecine générale ayant déjà signé un Contrat d'engagement de service public (CESP) et/ou ayant un projet professionnel dans le Gard dans un territoire en fragilité d'accès aux soins de premier recours;
- Sous le parrainage d'un élu départemental;
- Dans le cadre d'une convention d'engagement, notamment pour :
 - la réalisation d'au moins un stage de six mois en médecine générale traitante ambulatoire sur un territoire gardois en zone en sous densité médicale ;
 - l'exercice, en médecine générale traitante ambulatoire, durant 5 ans minimum sur un territoire gardois en zone en sous densité médicale.
- En cas de non-respect le bénéficiaire devra le remboursement total de la bourse versée;
- Sur la durée maximale des 4 ans d'internat de médecine générale.

PARCOURS D'ACCUEIL DÉPARTEMENTAL

Pour les internes en quatrième année ayant signé une convention d'engagement avec le Conseil départemental et les médecins primo-installés, afin de favoriser l'inter-connaissance avec les acteurs :

- sanitaires du territoire
- médico-sociaux du département, notamment la Protection maternelle et infantile (PMI), la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), les Services sociaux territoriaux, le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), ...

LES RENCONTRES « SANTÉ » DU GARD

Un évènement annuel festif et de mise en réseau professionnel

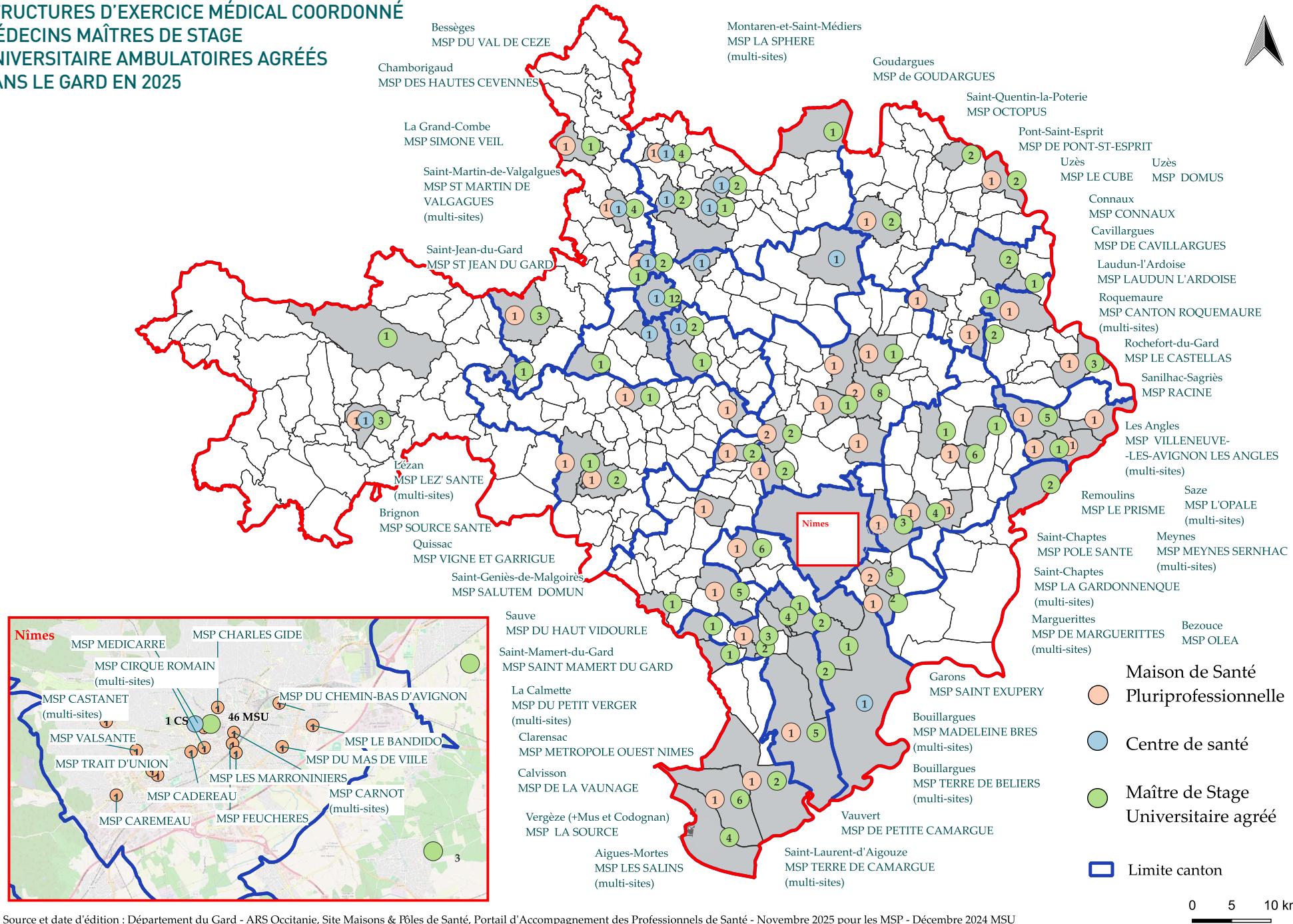
DÉVELOPPER, L'ATTRACTIVITÉ DES CONDITIONS D'EXERCICE ET DES TERRITOIRES DE VIE



FACILITER
L'INSTALLATION
DES ÉTUDIANTS
EN MÉDECINE GÉNÉRALE

Doctrine

STRUCTURES D'EXERCICE MÉDICAL COORDONNÉ MÉDECINS MAÎTRES DE STAGE UNIVERSITAIRE AMBULATOIRES AGRÉÉS DANS LE GARD EN 2025



Source et date d'édition : Département du Gard - ARS Occitanie, Site Maisons & îles de Santé, Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé - Novembre 2025 pour les MSP - Décembre 2024 MSU

FACILITER L'INSTALLATION DES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE GÉNÉRALE

Éligibilité

CADRE	ÉLIGIBILITÉ
BÉNÉFICIAIRES	<ul style="list-style-type: none"> Internes inscrits en DES de médecine générale à la Faculté de médecine de Montpellier-Nîmes Docteurs juniors
TERRITOIRES	<ul style="list-style-type: none"> En sous densité médicale (ZIP, ZAC et QPV) Dont la population est en difficulté d'accès aux soins de part sa fragilité ou sa vulnérabilité, son isolement, sa volonté de vivre à domicile, l'impact des pathologies chroniques, du vieillissement, des situations de handicap,...
PRÉREQUIS	<ul style="list-style-type: none"> Contrat d'engagement de service public (prioritairement) Projet professionnel précis dans le Gard Accueil par un Maître de stage universitaire ambulatoire dans le Gard
CONDITIONS	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'au moins un stage de six mois en médecine générale traitante ambulatoire, dans une zone caractérisée par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés d'accès aux soins pour ses habitants Installation en exercice de médecine générale traitante ambulatoire dans les 6 mois suivants l'obtention de leur doctorat en médecine permettant la prise en charge, le suivi et la coordination d'une patientèle Exercice minimal de 5 ans en exercice de médecine générale traitante ambulatoire, sur un territoire gardois en zone sous dense
TEMPORALITÉ	<ul style="list-style-type: none"> La bourse est attribuée pour 4 ans maximum, durée de l'internat de médecine générale Les indemnités de stage (logement et mobilité) peuvent être attribuées pour les stages effectués dans le Gard en zone fragile (ZIP, ZAC, QPV) auprès d'un Maître de stage universitaire ambulatoire, aux internes ayant signé un contrat d'engagement avec le Conseil départemental

FACILITER L'INSTALLATION DES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE GÉNÉRALE

Modalités d'attribution

MODALITÉS	APPEL À CANDIDATURE ANNUEL	
CADRE ET OBLIGATIONS JURIDIQUES	<ul style="list-style-type: none"> Inscription en DES de médecine générale à la Faculté de médecine de Montpellier-Nîmes ; Projet professionnel d'installation dans le Gard, précisant, notamment: <ul style="list-style-type: none"> - le ou les territoires pressentis d'installation, - les modalités d'exercice envisagées, ... Convention d'engagement signée avec le Conseil départemental; Justificatifs de réussite aux examens annuels; Justificatifs de loyer; Justificatifs de déplacement. 	
MODALITÉS DE SÉLECTION DES LAURÉATS	<ul style="list-style-type: none"> Une instance délibérative se réunira dans le mois suivant la clôture de chaque appel à candidatures. Cette instance est composée de : <ul style="list-style-type: none"> - 2 représentants du Conseil départemental, - 2 représentants du Département de médecine générale de la Faculté de médecine de Montpellier Nîmes - 1 représentant des Internes en médecine générale. Elle portera une attention particulière à la répartition territoriale des lauréats dans un objectif d'équité d'accès aux soins de premiers recours des Gardoises et des Gardois. 	
BOURSES	<ul style="list-style-type: none"> La première et seconde année La troisième année La quatrième année 	800 €/mois 1 000 €/mois 1 500 €/mois
INDEMNITÉ DE LOGEMENT	<ul style="list-style-type: none"> Pour un stage de 6 mois 	1 200 € à l'issue du stage
INDEMNITÉ DE DÉPLACEMENT VERS LES LIEUX D'ENSEIGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> Pour un stage de 6 mois 	1 200 € à l'issue du stage



Bien **vivre** et bien **exercer** dans le **Gard**

Dépôt des candidatures du 01/12/2025 au 01/03/2026 à 12h
Publication des lauréats le 31 mars 2026

Adressez votre projet d'installation dans le Gard
à plan-sante-gard@gard.fr

Pour tout échange préalable ou renseignement complémentaire,
vous pouvez contacter le médecin coordonnateur du Plan Santé départemental
au 06 70 09 79 36 ou par mail plan-sante-gard@gard.fr



Découvrez le Gard
en vidéo sur
gard.fr/le-gard-prend-soin-de-vous